

d'œuvre et réglée au décompte final, dès connaissance des index définitifs. Les avenants relatifs à cette modification seront signés pour chaque lot.

Dans le cadre des travaux, il doit être procédé à des ajustements concernant certains lots, au vu de travaux modificatifs :

- Lot n°5 : Plâtrerie-isolation - Ent.CO-BERT : Fiche travaux modificatifs n°1 : isolation sous toiture dans la zone des vestiaires + isolation sous toiture dans zone bar, représentant une plus-value de 1 956,04€ HT, soit nouveau montant marché 28 866,41€ HT
- Lot n°7 : Plomberie-CVC - Ent. MURY : Fiche travaux modificatifs n°1 : Fourniture et pose de 2 plans vasques intégrées + fourniture et pose de 4 grilles avec réceptacles inox représentant une plus-value de 2 198,32€ HT, soit nouveau montant marché 19 698,32€ HT
- Lot n°09- Electricité – EG3P : Fiche travaux modificatifs n°3 : complément travaux (prises, grande salle, SAS entrée) + carottage Enedis représentant une plus-value de 1 916,43€ HT soit nouveau montant marché 40 813,85€ HT

Une délibération sera prise pour valider ces avenants.

3- Décision modificative budgétaire (délibération n°2022-26) :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après examen du grand livre, il apparaît que le chapitre 16 n'est pas suffisamment approvisionné pour régler les dépenses jusqu'au 31 décembre. Il est nécessaire d'augmenter les crédits au compte « 1641 – Emprunt en euros » pour un montant de 100,00€ à prélever sur le compte 2188 « autres immobilisations corporelles ».

Le budget initial ne prévoyait pas l'emprunt de 200 000€ qu'il est nécessaire de contracter pour le financement des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente. Suite à une rencontre avec le Conseiller Décideur Local et compte tenu des taux favorables, ce dernier a suggéré de contracter un emprunt. Le montant de 200 000€ est donc inscrit au compte « 1641 R – Emprunts en euros » et au compte « 2313D-Constructions pour équilibrer ».

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative.

4- Emprunt pour travaux salle polyvalente (délibération n°2002-27) :

Mme Karine SADOR informe le Conseil des différentes propositions faites par la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Banque Postale.

La proposition de la Caisse d'Epargne n'a pas été retenue du fait d'un taux variable.

Les deux autres propositions sont présentées au Conseil :

- Crédit Agricole : taux fixe 3,28% sur 15 ans : coût du crédit : 56 000€ avec un remboursement annuel de 17 094€
- La Banque Postale : taux fixe à 3,40% sur 20 ans : coût du crédit : 76 000 € avec un remboursement annuel de 13 823€.

Mme Karine SADOR explique que la Banque Postale a l'avantage de proposer un financement sur 20 ans. Le remboursement annuel étant moins élevé, cela permettrait si cela s'avérait nécessaire de reprendre un autre crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de la Banque Postale.

5- Brigade Nature : devis élagage

M. Rémi AURION présente à l'assemblée le devis relatif à des travaux d'élagage : 1 platane « Résidence Bataille », 2 érables, 1 noyer, 3 bouleaux « Résidence Le Verger ». Le Conseil Municipal accepte le devis dont le montant est de 2 800,00 €. Les travaux seront réalisés en janvier 2023 par l'association Brigade Nature.

6- Devis éclairage boulo-drome :

M. Rémi AURION présente au Conseil Municipal les devis relatifs au remplacement des anciens projecteurs des jeux de boules. Le coût total des travaux s'élève à 5 035,50 TTC dont un devis de la société TOTAL'ELEC de 4 243,50 € TTC et un devis de l'entreprise DAFFAUT de 792,00€ TTC.

Ces travaux permettront de réduire la consommation d'électricité qui passerait de 8KW à 1,5KW.

La société de Boules propose de prendre à sa charge le devis de l'entreprise DAFFAUT et de ne pas demander de subvention à la Municipalité en 2023. Ce qui correspondrait à une prise en charge de 1 042,00€ à déduire du montant des travaux.

Ainsi la commune devra prendre à sa charge le restant soit 3 993,50 € TTC.

M. Robert ARNAUD-COFFIN suggère de prendre contact avec le SYDER pour bénéficier d'une aide pour l'éclairage des terrains de sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise TOTAL'ELEC. Il approuve ainsi la réduction des consommations d'énergie et apporte son soutien au dynamisme de cette association.

7 -Rapports commissions communales :

• Ressources humaines :

Mme Francine KHEMDOUDI fait part au Conseil Municipal du recrutement de M. Hugues FERRET en remplacement de M. Jean-Yves DALBEPierre au poste d'Adjoint Technique. Un contrat à durée déterminée d'un an, avec une période d'essai de deux mois sera conclu à partir du 2 Janvier 2023. C'est pourquoi, une délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent sera rédigée (n°2022-28).

La délibération prise en 2020 pour l'instauration du RIFSEEP ne permet pas de revaloriser les coefficients applicables à chaque groupe de fonctions par cadre d'emplois. De ce fait, le Conseil Municipal valide la saisie du Comité Technique du CDG69 pour pouvoir rédiger une nouvelle délibération modifiant les pourcentages de variation.

Une nouvelle fiche d'évaluation annuelle du personnel municipal a été élaborée par la Commission Ressources Humaines.

Le Conseil Municipal remerciera M. Jean-Yves DALBEPierre pour ses 13 années de travail au service de la commune, lors d'une cérémonie de départ qui aura lieu en janvier.

• **Action sociale :**

Mme Karine SADOR évoque l'aide à apporter à une administrée à caractère sanitaire, sociale et médicale. Une réunion en visio a été réalisée avec les différents organismes sociaux. Nous sommes dans l'attente d'un retour de ces derniers.

Monsieur Robert ARNAUD-COFFIN fait part de son regret concernant la suppression du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui aurait permis à la commission de se réunir et d'examiner la situation afin de proposer des solutions.

Suite à cette intervention, Monsieur Guy MONNET s'interroge sur le mode de fonctionnement des commissions et du rôle des membres au sein de chacune. Il se réfère à la dernière commission « Ressources humaines » : Monsieur le Maire précise que lors de celle-ci l'un des points abordés était la mise en forme de la fiche d'entretien annuelle du personnel. Mme Francine KHEMDOUDI a présenté un modèle qui a été remanié selon les résultats des discussions des membres de la commission. Elle précise également que l'ordre du jour des commissions est ouvert et que toutes les propositions sont les bienvenues pour en discuter.

• **Voirie et domaine public, travaux et sécurité :**

M. Michel MORIN commente les photos des divers travaux réalisés :

- Travaux salle des fêtes
- Poteau France Telecom « Route de Rivolet »
- Frelon Asiatique : Nid Route du Morgon
- Déneigement commune et renfort à la commune de Lacenas « Route du Morgon »

• **Communication :**

Mme Mathilde BONNEAU indique que la mise à jour du site internet est en cours. Quelques contributions sont encore attendues avant une mise en ligne prochaine.

Décoration « NOEL » : A son initiative, un atelier réunissant une quinzaine d'adultes et enfants a eu lieu le samedi 3 décembre. L'objectif était de réaliser des économies d'énergie en réalisant des décorations de Noël avec des matériaux de récupération ou recyclés. Quelques personnes avaient fabriqué en amont des supports pour ces décorations qui ont été installées avec l'aide des employés municipaux. Fort de ce premier succès les participants espèrent que la prochaine édition rassemblera davantage de volontaires.

Urbanisme :

Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction (vues en commission) pour :

- *Le ravalement de façades : 287, Rue Mont Saint Guibert*
- *L'alignement du niveau de la piscine à la maison et local technique : 609, bis route de Lacenas*
- *L'aménagement d'un appentis en Pool house : 51, Impasse des Hortensias*
- *Changement de destination de 2 hangars agricoles en habitation : 370, Route de Régnny*
- *Modification d'ouvertures en façade : 10, Impasse du Maillet*

Permis d'aménager modificatif transmis à la CAVBS pour instruction : 109, Montée Saint Claude : déplacement de la limite entre l'accès du lot 1 et le lot 2, en vue de permettre l'accès véhicules directement au lot 1.

Permis de Construire transmis à la CAVBS pour instruction

- Aménagement d'une ancienne grange en vue d'agrandir l'habitation : 156, Impasse du Duchamp

8- Informations diverses :

8-1 : La compagnie d'assurances GROUPAMA nous informe par courrier d'une augmentation de 10 à 15% de ses tarifs, pour l'année 2023.

8-2 : Consommation électrique : Monsieur le Maire informe qu'un bilan des consommations électriques des bâtiments communaux a été effectué et permettra de solliciter la dotation dans le cadre du dispositif de soutien « Filet de sécurité inflation ».

8-3 : Aménagement d'un point de regroupement de bacs roulants au Hameau « Corsel » :

Suite aux différents échanges avec la propriétaire du terrain envisagé une proposition d'achat a été validée par le Conseil Municipal au prix de 2€ le m² pour une superficie totale de 700m².

Mme Ghislaine PERROUD demande si cette opération pouvait être l'opportunité d'aménager à cet endroit un point d'apport volontaire pour le recyclage du verre et des emballages.

Monsieur le Maire précise que cet aménagement est du ressort de la CAVBS. La suggestion leur sera transmise.

8-4 : Délestage électricité :

Monsieur le Maire présente le plan détaillé à mettre en œuvre pour prévenir les usagers susceptibles d'être concernés par des coupures d'électricité programmées.

En cas de délestage, une communication nationale via le site d'ENEDIS ou RTE préviendra les personnes concernées (60% de la population) quelques jours avant et jusqu'au moment de la coupure. La veille de la coupure, dès 17 heures, les habitants pourront savoir s'ils seront touchés en renseignant leur adresse sur le site internet d'ENEDIS ou de RTE. Pour les personnes disposant de l'application, un signal rouge sera d'abord émis trois jours à l'avance.

Tous les usagers ne seront pas concernés. Des services et personnes prioritaires seront exemptés de ce délestage, qui n'excèdera pas 2 heures de suite.

Selon les informations données, les écoles pourront être fermées, mais pas les cantines. Les personnels des mairies devront rester opérationnels.

9- Questions diverses :

9-1 : M. Guy MONNET fait part de remarques qui lui ont été adressées :

- Recensement et enlèvement de panneaux indicatifs d'activités obsolètes. Il lui est précisé que lors du mandat précédent un courrier avait été adressé aux propriétaires des lames de panneaux. La procédure sera relancée dans les semaines à venir.
- Bilan financier de la location de la salle des fêtes : il sera présenté prochainement.

Et suggère la parution dans le prochain « Fil infos » de la procédure gratuite de destruction de nid de frelons asiatiques par les services du Département.

Il fait remarquer que « Route des Meules » des bacs roulants sont laissés de façon permanente en bord de route. L'obligation de rentrer les bacs a déjà été rappelée par la Municipalité. M. Monnet demande quelle initiative pourrait être prise pour que cette obligation soit respectée.

9-2 : M. Arnaud-Coffin demande ce qui a motivé la suppression de la permanence du jeudi après-midi en mairie. Monsieur le Maire répond qu'elle a été supprimée en raison de l'absence d'un agent non remplacé à temps plein et pour dégager du temps de travail pour l'autre agent. Puis compte tenu du fait que de nombreuses démarches peuvent dorénavant se faire en ligne et que de moins en moins d'administrés se rendaient à cette permanence, il a été décidé de la supprimer temporairement puis définitivement, aucune réclamation n'ayant été formulée en mairie.

La séance est levée à 22h30

PROCHAINES REUNIONS POUR 2023 :

MERCREDI 11 JANVIER 19H30 – MARDI 14 FEVRIER 19H30 – MARDI 14 MARS 19H30